

CONTACT

NOVEMBRE
2018

Vol. 37

No 6

ISSN 0830 0084

TRANSFORMATION DE L'ÉGLISE DE ST-ANACLET EN CENTRE MULTIFONCTIONNEL

Assemblée publique d'information, samedi le 24 novembre à 9 h 30



Photo Mélanie Castonguay (SADC, 2016)

Depuis trois ans, le Comité de sauvegarde de l'église de St-Anaclet travaille à un projet pour assurer la pérennité de l'église. Suite aux consultations, l'orientation retenue vise à en faire un lieu multifonctionnel, en maintenant un lieu de culte tout en préservant ses attributs architecturaux d'origine. En janvier dernier, le Comité confiait à la firme d'architectes Atelier 5 le mandat de réaliser une étude d'avant-projet.

La population de St-Anaclet est invitée à une assemblée publique d'information pour présenter la proposition de réaménagement. **Cette présentation publique aura lieu le samedi 24 novembre à 9 h 30, dans l'église de St-Anaclet.**

Le Comité de sauvegarde rappellera d'abord les étapes de sa démarche citoyenne à l'écoute des besoins. Les participants pourront voir les croquis et une courte vidéo simulant une visite des lieux réaménagés. Une estimation des coûts et des scénarios de réalisation seront aussi présentés. Ce projet tient compte des normes, règlements et suggestions issues des consultations publiques depuis 2016.

M. Robert Savoie, maire de St-Valérien, expliquera ensuite un projet similaire de transformation de l'église acquise par sa municipalité pour en faire un centre multifonctionnel. M. Savoie traitera notamment de la désacralisation de l'église, du financement du projet, des modalités de propriété et d'usages et des services à la communauté.

Les présentations seront suivies d'une période de questions et commentaires. La population pourra alors valider les choix définitifs et faire ses suggestions. L'animation de cette rencontre est confiée à la SADC de la Neigette. C'est un rendez-vous pour quiconque se sent concerné par l'avenir de notre communauté.

Claude Roy, marguillier et animateur du Comité de sauvegarde

KARATÉ

C'est avec une grande fierté que j'ai remis la ceinture noire deuxième Dan certifié par le Japon à Sempai Majella Parent et Sempai Jeannot Bonesso de l'école de Karaté Kyokushin St-Anaclet
Osu
Sensei René Lanteigne



Reussite Reussite

Reussite **SEXUALITÉ** **CONSOMMATION ET BUDGET** Prévention de l'intimidation Reussite

5 parutions par an pour outiller vos jeunes de 12 à 18 ans.

Abonnement et info : reussitescolaire@globetrotter.net

Reussite **SANTÉ** **Carrière et formation** **ROMANS JEUNESSE** Reussite

Reussite Reussite Reussite Reussite Reussite Reussite Reussite Reussite Reussite Reussite Reussite Reussite

Il est à noter que les procès-verbaux des séances du Conseil municipal sont disponibles au bureau municipal au 318, rue Principale Ouest du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30. Ils sont aussi publiés sur notre site internet.

Le saviez-vous?



Les sols imperméables ont des répercussions sur l'environnement en diminuant l'infiltration de l'eau dans le sol et en augmentant le ruissellement.

Voici quelques surfaces imperméables souvent observées :

- Stationnement en asphalte
- Toiture
- Sol nu (sans végétaux)
- Sol compacté
- Terrasse en béton
- Longue pente abrupte

Pour pallier à cette problématique :

- Végétalisez votre terrain
- Limitez la surface de votre stationnement
- Privilégiez les surfaces perméables pour votre entrée (ex : gravier)
- Dirigez l'eau de la gouttière vers une plate-bande ou un baril

Pour en savoir plus, consultez les *Fiches sur l'aménagement et l'entretien des propriétés résidentielles* sur notre site internet <http://obv.nordestbsl.org/projets-lacs-villageature.html>



Photo : <https://bit.ly/2H5mroQ>



Rachal Dubé, Coordonnatrice en environnement
environnement@mrc-rn.ca

Agriculteurs, relevez le défi !

Récupérer ses plastiques agricoles, plus simple qu'on pense.

Bien que l'enrubannage en balle améliore la conservation et la qualité du foin, elle produit énormément de déchets plastiques, provoquant des impacts néfastes sur l'environnement.

En balles rondes, carrées ou en rouleaux, les plastiques blancs sont recyclables.

Comment faire ?

Étape 1 - Couper à un pied du sol les côtés de la balle et récupérer le plastique propre. Ce qui est souillé doit être mis au bac à déchets.

Étape 2 - Déposer le plastique propre dans le sac de récupération en le compressant manuellement.
ou
Utiliser une presse à plastiques agricoles et déposer les ballots directement dans le bac de recyclage (sans sac).



Étape 3 - Fermer le sac à l'aide de ruban adhésif. Mettre le bac en bordure de route les jours de collecte des matières recyclables.

Attention ! Aucun filet, agrafe ou corde n'est accepté dans le bac de recyclage.

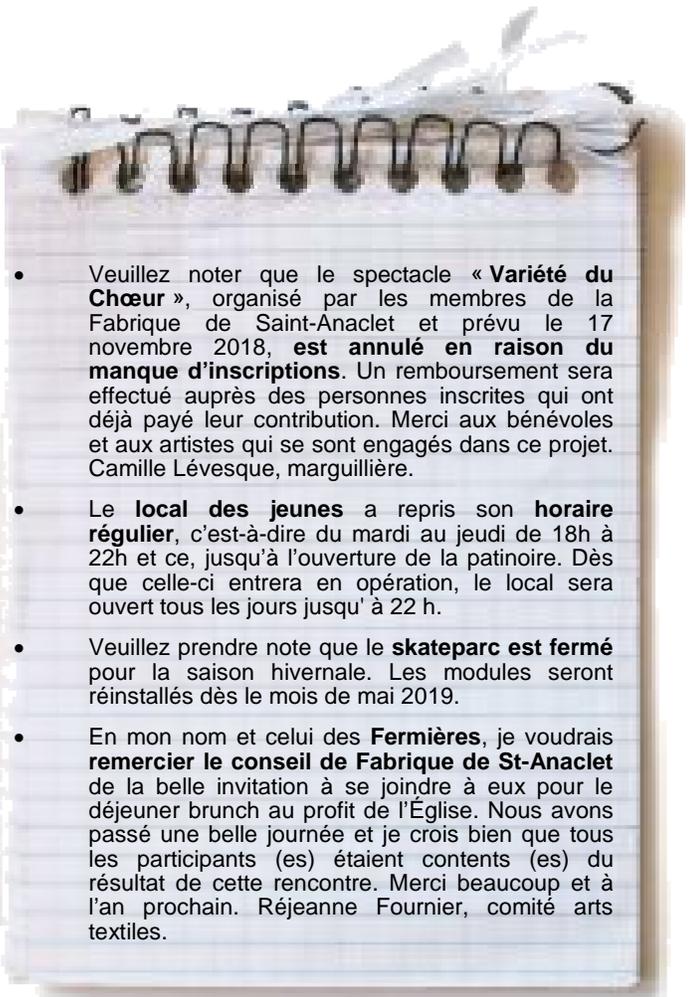
Consultez les lieux de distribution des sacs de récupération : www.mrcrimouskineigette.qc.ca/environnement/matieres-residuelles/plastiques-agricoles

Remplissez le court sondage : <https://goo.gl/forms/2RvuyfCme3FV/No1>

AFÉAS DE ST-ANACLET

L'Afeas invite ses membres et toutes les femmes intéressées à assister à sa réunion mensuelle qui aura lieu le mardi 20 novembre à la salle Réal-Lamontagne. À l'ordre du jour, nous poursuivons l'étude de la thématique annuelle Qualité de vie des femmes, à travers le volet de ce mois : nouvelles technologies.

Bienvenue à toutes!



- Veuillez noter que le spectacle « **Variété du Chœur** », organisé par les membres de la Fabrique de Saint-Anaclet et prévu le 17 novembre 2018, **est annulé en raison du manque d'inscriptions**. Un remboursement sera effectué auprès des personnes inscrites qui ont déjà payé leur contribution. Merci aux bénévoles et aux artistes qui se sont engagés dans ce projet. Camille Lévesque, marguillière.
- Le **local des jeunes** a repris son **horaire régulier**, c'est-à-dire du mardi au jeudi de 18h à 22h et ce, jusqu'à l'ouverture de la patinoire. Dès que celle-ci entrera en opération, le local sera ouvert tous les jours jusqu'à 22 h.
- Veuillez prendre note que le **skateparc est fermé** pour la saison hivernale. Les modules seront réinstallés dès le mois de mai 2019.
- En mon nom et celui des **Fermières**, je voudrais **remercier le conseil de Fabrique de St-Anaclet** de la belle invitation à se joindre à eux pour le déjeuner brunch au profit de l'Église. Nous avons passé une belle journée et je crois bien que tous les participants (es) étaient contents (es) du résultat de cette rencontre. Merci beaucoup et à l'an prochain. Réjeanne Fournier, comité arts textiles.

Vous êtes cordialement invités à assister aux séances du Conseil. Elles se tiennent habituellement le premier lundi de chaque mois à 20 heures à la salle du Conseil. Voici les dates des prochaines séances ordinaires :

5 NOVEMBRE

3 DÉCEMBRE

7 JANVIER

BIBLIOTHÈQUE ROGER-FOURNIER

Des nouvelles de votre bibliothèque

Tout d'abord, veuillez prendre note que **plusieurs nouveautés** arriveront sur les tablettes la **semaine du 19 novembre** prochain. Pour connaître les titres de ces volumes suivez-nous sur Facebook, ou venez nous visiter.



Aussi, je souhaite remercier les groupes classe d'Isabelle Sénéchal, Claudie Talbot et Julie Morin de l'école des Sources pour leur participation à la conférence « L'halloween, ses origines » mise sur pied par Madame Mimi et moi-même. Grand merci aussi à Madame Mimi pour son implication et sa disponibilité.

Vous avez des questions, des suggestions ou des commentaires ?

municipalite@stanaclet.qc.ca
ou
du lundi au vendredi de
8 h 30 à 12 h, 13 h à 16 h 30
tél. : 418 723-2816,
au 318, rue Principale Ouest

Rédaction : Véronique Brousseau
Mise en page : Richard Ruest
Impression : Tendence Impression
Prochaine parution : Décembre 2018
Tombée des articles : 20 nov. 2018

NOMBRE MAXIMUM D'ANIMAUX DE COMPAGNIE

Extrait du règlement numéro 286-2002 concernant les animaux :

Art. 6 Nombre maximal d'animaux

Il est interdit de garder plus de cinq (5) animaux non prohibés par une autre disposition du présent règlement, dans une unité d'habitation.

Spécification : Ainsi, quiconque qui a en sa possession au plus 5 chats adultes ou plus de 5 chats et chiens regroupés ensemble par résidence est non conforme à la réglementation en vigueur. Cependant, il se peut que l'usage chenil soit autorisé si l'endroit où est exercée cette activité respecte les normes exigées.

Art. 8 Contrôle des animaux

Tout animal gardé à l'extérieur d'une unité d'habitation ou ses dépendances doit être tenu ou retenu au moyen d'un dispositif (attache, laisse, clôture, etc.) l'empêchant de sortir du terrain de cette unité d'habitation.

Spécification : Ainsi, tout gardien ou tout propriétaire d'un animal doit **ABSOLUMENT** garder son animal sur sa propriété. On constate que des piétons évitent de marcher dans certaines rues de St-Anaclet de peur qu'un chien non attaché vienne à leur rencontre.

Art. 9 Errance des animaux

Il est en tout temps défendu de laisser un animal errer dans une rue, ruelle, place publique ou sur une propriété privée autre que l'unité d'habitation et les dépendances du gardien de l'animal.

Spécification : Ainsi, tout animal se retrouvant dans des endroits publics tels que sentiers pédestres, sentiers de raquette, patinoire et autres lieux publics doit être tenu en laisse pour le respect des usagers et des propriétaires des lieux. Il serait dommage que le mauvais comportement de certains propriétaires canins provoque l'interdiction d'accès pour tous les propriétaires canins aux sentiers.

Dans le même ordre d'idées, nous avons pu constater la présence de nombreux sacs d'excréments qui ont été suspendus à même les branches d'un arbre dans le boisé situé à l'arrière du bureau municipal. J'ose espérer que c'était en guise de décoration, mais pour le commun des mortels il n'y avait rien de majestueux dans ce chef-d'œuvre. C'est vraiment un manque de civisme, surtout lorsqu'à quelques pas de cet endroit, on y retrouve des poubelles publiques. Lorsque vous promenez votre chien, vous devez ramasser ses besoins et les jeter dans les poubelles.

De plus, prenez note que des sanctions et recours seront pris pour ceux et celles qui ont reçu des avis dans leur pare-brise l'an dernier. Assez, c'est assez.

Marie-Hélène Michaud, inspectrice en urbanisme



PAVILLON HÉRITAGE

RÉSIDENCE PRIVÉE
CERTIFIÉE POUR
AINÉS
AUTONOMES

10, rue du Collège, Saint-Anaclet

**3 / 2
DISPONIBLE**

Appartement avec balcon

Activités pour tous les goûts

Choix de menus (dîner et souper)

Entretien, buanderie,
bracelet de surveillance...

RÉSIDENCE GÉRÉE PAR UN
ORGANISME À BUT NON
LUCRATIF!

POUR PLUS
D'INFORMATIONS :
418-725-5087



LES CONFÉRENCES À LA BIBLIOTHÈQUE ROGER-FOURNIER

Voici les prochaines conférences qui auront lieu à votre bibliothèque :

28 novembre 2018 à 19 h – Soirée du conte –

« Canyon des portes de l'enfer d'hier à aujourd'hui »

Conteurs Claude Rey et Gaétan Bérubé

16 janvier 2019 à 19 h - Conférence: « Reprenez le pouvoir sur votre santé »

Conférencière Diane Proulx, massothérapeute agréée en polarité

Pour réserver votre place (5 \$/personne), contactez Anne à la bibliothèque au 418 723-1747 ou au 418 750-7217.

Anne Boucher Beaulieu, responsable de la bibliothèque

SOIRÉE D'OUVERTURE



Soirée dansante
avec
René Morin



Prix de présence à
gagner

Lieu : Au Centre Communautaire Régis-St-Laurent
3, Principale Ouest
St-Anaclet-de-Lessard
Menu : Consommé de boeuf
Boeuf et porc braisé
Dessert, thé/café
Coût : 25 \$ avant vendredi le 10 novembre 2018
30 \$ à l'entrée (quantité limitée)
(Inclus 1 consommation gratuite bière ou vin)
Service de bar et vin disponible sur place

Procurez-vous votre billet
rapidement
Droits d'accès à vendre
sur place

BIENVENUE À TOUS !

Billets disponibles chez les concessionnaires ou auprès des membres du conseil d'administration

Pour plus d'information, contactez le 418-732-6162

En collaboration avec :



BILLETS EN VENTE ICI

CAMPAGNE DE VACCINATION 2018 CONTRE LA GRIPPE SAISONNIÈRE

Nous vous invitons à prendre rendez-vous à l'une de nos cliniques de vaccination offertes dans la municipalité la plus près de chez vous, par l'entremise de notre site Web à l'adresse : www.cisss-bsl.gouv.qc.ca/grippe.

Ce mode de fonctionnement vous permettra d'obtenir un rendez-vous rapidement. De plus, cela évitera de longues files d'attente à votre arrivée sur le site de vaccination.

Si vous n'avez pas accès à internet, un proche ou un ami peut prendre rendez-vous pour vous. Vous pouvez aussi communiquer avec nous, sans frais, au 1 866 445-0601, du lundi au vendredi, de 8 h à 16 h.



- BUREAU MUNICIPAL 723-2816
- INCENDIE 911
- C. COMMUNAUTAIRE 723-1747
- SERVICE DES LOISIRS 725-5389
- SALLE POLYVALENTE 724-0900
- BIBLIOTHÈQUE 723-1747
- TÉLÉCOPIEUR 723-0436
- www.stanaclet.qc.ca
- COURRIEL : municipalite@stanaclet.qc.ca

CLUB LIONS — DON À LA FABRIQUE

Lors du déjeuner de la Fabrique de St-Anaclet du 20 octobre dernier, le Club Lions de St-Anaclet a remis un don de 400 \$ à la Fabrique.

Sur la photo : Diane Ouellet, présidente et Gaétan Pelletier, secrétaire du Club Lions, procédant à la remise du chèque à monsieur Maurice Lepage, président de la Fabrique.



COMITÉ DES CHEVALIERS DE COLOMB DE ST-ANACLET

La population était au rendez-vous lors de notre déjeuner offert le dimanche matin 30 septembre 2018. L'organisation des chevaliers de Colomb de St-Anaclet a servi 234 personnes (enfants et adultes). Merci à tous mes frères chevaliers et leurs épouses qui ont collaboré au succès de cette activité.

Un gros « merci » aux gens de St-Anaclet et des paroisses environnantes, car sans votre participation, cet événement ne pourrait pas avoir lieu.

Le comité des chevaliers de Colomb de St-Anaclet est heureux de participer à la vie active de sa communauté.

Raymond Fournier, secrétaire.

BRUNCH DE PARTAGE

Le comité des Chevaliers de Colomb de St-Anaclet accueille son Conseil 2843 de Rimouski pour leur Brunch de Partage annuel dans notre communauté.

Celui-ci aura lieu le dimanche 2 décembre 2018 au Centre communautaire Régis St-Laurent. Il sera servi à partir de 11 h 30.

C'est une invitation pour chacun de vous, paroissiens, paroissiennes, à venir vous rassembler pour partager avec nous ce beau moment. Une messe avec les Chevaliers de Colomb du Conseil 2843 sera célébrée à l'église à 10 h.

Pour le coût d'entrée pour le brunch, c'est très simple, il vous suffit d'apporter des denrées alimentaires non périssables ou de faire un don monétaire en entrant.

Ces dons serviront à préparer des paniers de nourriture qui seront distribués aux familles démunies lors de la grande fête de Noël.

Nous vous accueillerons avec un grand plaisir.

Comité des Chevaliers de Colomb de St-Anaclet

LES SÉANCES DU CONSEIL EN RÉSUMÉ

Voici les résolutions adoptées lors de la séance ordinaire du 1^{er} octobre 2018

Les élus municipaux renouvellent l'entente de gestion du supplément au loyer Volet 2 avec la Société d'habitation du Québec pour les cinq prochaines années pour la résidence pour personnes âgées. (Rés. 2018-10-106)

Les élus municipaux adoptent le règlement 479-2018 qui modifie le règlement 447-2016 concernant le code d'éthique et de déontologie des employés municipaux de Saint-Anaclet soit adopté. (Rés. 2018-10-107)

Les élus municipaux adoptent le règlement 473-2018 aux fins du financement du programme de mise aux normes des installations septiques. (Rés. 2018-10-108)

Les élus municipaux acceptent la soumission du Carrefour du Camion RDL pour l'achat d'un camion 10 roues avec équipements de déneigement au montant de 302 137,05 \$. (Rés. 2018-10-109)

Les élus municipaux appuient la demande d'aide financière déposée par la Corporation du patrimoine de Saint-Anaclet-de-Lessard au Fonds de développement rural pour réaliser un aménagement au pont couvert de Neigette à St-Anaclet. (Rés. 2018-10-110)

Les élus municipaux appuient la demande d'aide financière déposée par la Corporation des Loisirs du relais de la Coulée au Fonds d'aide au développement du milieu de la Caisse Desjardins de la Rivière Neigette pour réaliser le projet de protection et de mise en valeur du secteur Neigette. (Rés. 2018-10-111)

Les élus municipaux renouvellent l'entente avec la ville de Rimouski concernant la protection et la mise en valeur de la chute de la rivière Neigette. (Rés. 2018-10-112)

Les élus municipaux adoptent la programmation des travaux pour la TECQ 2014-2018. (Rés. 2018-10-113)

Les élus municipaux approuvent le rapport de dépenses au montant de 102 799,38 \$ toutes taxes incluses pour les travaux de pavage 2018 sur le rang 4 Ouest et demandent le versement de la subvention discrétionnaire. (Rés. 2018-10-114)

Les élus municipaux nomment monsieur Alain Lapierre représentant municipal au conseil d'administration du Centre polyvalent des aînés et aînées de Rimouski-Neigette. (Rés. 2018-10-115)

Les élus municipaux acceptent la demande de dérogation mineure pour le 501, rue Principale Ouest pour l'implantation d'un garage privé. (Rés. 2018-10-116)

HOCKEY MINEUR

La saison froide est de retour, c'est maintenant le temps de s'inscrire au hockey mineur. Tout comme l'hiver dernier, les jeunes qui désirent jouer au hockey auront l'opportunité de le faire, et ce, dès le début de janvier ou plus tôt si la patinoire est prête et jusqu'à ce que la température le permette.

Les entraînements se tiendront une fois/semaine en début de soirée et les matchs les fins de semaine. Le coût est fixé à 15 \$ par jeune.

Vous pouvez vous inscrire dès maintenant en communiquant avec Carl au 725-JEUX (5389). La date limite d'inscription est le 7 décembre à 16 h 30.



HOMMAGE AUX BÉNÉVOLES

Le 10 novembre prochain vers 18 heures au Centre communautaire Régis-St-Laurent, la municipalité rendra hommage à tous les organismes et personnes bénévoles qui aident grandement au développement de notre localité.

Le tout débutera à 18 heures avec un vin d'honneur qui sera suivi d'un souper et d'un hommage. Il est à noter qu'un service de bar sera disponible lors de l'évènement.

Les bénévoles qui désirent assister au souper doivent confirmer leur présence à Carl ou auprès du président de leur organisme respectif avant le 7 novembre 2018.

Carl, 418 725-5389

FERMIÈRES DE ST-ANACLET

Le cercle de fermières de St-Anaclet invite tous ses membres et leurs amies qui désirent participer à une réunion amicale les jeudis 25 octobre et 8 novembre de 13 h à 16 h à la salle Marie Louise (située en haut du centre communautaire). Ces réunions ont pour but de permettre à chacune de partager leurs connaissances tout en fraternisant.

Notre réunion mensuelle aura lieu le 14 novembre à 19 h 30 à la salle Réal Lamontagne. Il faudra déjà penser aux préparatifs de Noël.

Augustine Lavoie

Communication

418-723-1519

MAIRE	FRANCIS ST-PIERRE
CONSEILLERS	
POSTE N ^o 1	YVE ROULEAU
POSTE N ^o 2	JEAN-DENIS BERNIER
POSTE N ^o 3	SIMON DUBÉ
POSTE N ^o 4	JEAN-FRANÇOIS CHABOT
POSTE N ^o 5	DAVID LEBLANC
POSTE N ^o 6	FRANCIS RODRIGUE

DON DES CHEVALIERS DE COLOMB

Le comité de paroisse des Chevaliers de Colomb a profité du déjeuner de la Fabrique pour remettre un chèque au montant de 700 \$, correspondant à une partie des profits réalisés lors du dernier déjeuner du 30 septembre.

Merci à la population de Saint-Anaclet pour son soutien.

Le comité de paroisse des Chevaliers de Colomb.



La Caisse Desjardins de la Rivière Neigette fière partenaire de vos projets!

La Caisse de la Rivière Neigette a lancé lors de la semaine de la coopération le 15 octobre 2018 son **programme Fonds d'aide au développement du milieu** qui permet de soutenir financièrement les organismes à but non lucratif membres de la Caisse. Les organismes qui souhaitent bénéficier d'un soutien financier pour concrétiser leur projet pour l'année 2019 doivent déposer leur demande d'aide financière au siège social de la Caisse Desjardins de la Rivière Neigette, du lundi 15 octobre jusqu'au vendredi 14 décembre 2018 15 h 00.

Les **règlements et le formulaire de demande d'aide financière** sont disponibles à votre Caisse ou sur le site internet de la Caisse www.desjardins.com/caisseriviereneigette.

Veillez prendre note que cette procédure ne modifie en rien celle des demandes de dons et commandites qui continueront à être reçues tout au long de l'année.

Informations: Geneviève Ruest, Adjointe à la direction générale
genevieve.ruest@desjardins.com
418 723-6798 poste 73 22 607



LES ACTIVITÉS DU CLUB LIONS DE SAINT-ANACLET

Les produits Lions sont en vente aux prix suivants : gâteaux aux fruits 15 \$, noix, 14 \$, truffes, 10 \$ et party mixte 17 \$. Les profits de ces ventes vont entièrement au fonds des œuvres.

Pour information : 418-723-4396.

Pour la distribution de la traditionnelle *canne de bonbon*, les membres passeront à votre porte au cours du mois de décembre.

Les personnes et familles de Saint-Anaclet qui souhaitent bénéficier d'un panier de Noël doivent en faire la demande écrite avant le 8 décembre. Veuillez indiquer vos coordonnées, le nombre de personnes, l'âge des enfants et dire brièvement pourquoi vous demandez un panier. Vous pouvez adresser votre demande au Club Lions de Saint-Anaclet, 25-C, Principale Est, Saint-Anaclet, G0K 1H0. La distribution des paniers se fera le 15 décembre.

À noter que des boîtes et des petites banques sont placées dans les commerces locaux, à l'école, au CPE Les Petits Soleils Magiques et à la Caisse Desjardins de la Rivière Neigette pour recueillir dons et denrées non périssables. Pour plus d'informations, contactez Solange Cormier au 418-723-4000.

Le déjeuner du père Noël se tiendra le dimanche 16 décembre au Centre communautaire Régis-St-Laurent de Saint-Anaclet de 8 h à 11 h 30. Tous les enfants présents recevront un cadeau des mains du père Noël. Coûts : adulte (6 \$), enfants de 6 à 12 ans (3 \$), 5 ans et moins le déjeuner est gratuit. Pour plus d'informations : Michel Gallant au 418-724-6474

Gaétan Pelletier, comité publicité.

CLUB DE TIR DU BAS ST-LAURENT



Le club entame bientôt la période de renouvellement. Vous pouvez renouveler et payer en ligne par notre site internet.

Le club offre à ses membres un site de tir d'arbalète très bien aménagé, sans compter nos 10 pas de tir à la carabine avec 100m de distance et nos stations de tir intérieures pour les armes de poing.

Le tir au pigeon d'argile sera ouvert encore quelques dimanches pour TOUS les citoyens. Sur place, fusils et équipement sont prêtés gratuitement. Aucun permis nécessaire, consulter nos tarifs sur le site Internet ou venez nous voir, venez vous amuser en cassant des pigeons!

Notre site Facebook vous informera de la fermeture de la section du pigeon d'argile en cas de mauvaise météo.

Pour plus de renseignements, visitez notre site au www.ctbsl.org et Facebook.

Marius De Champlain, président, 581 246-8025

SENTIER NATIONAL FERMÉ

Veillez prendre note que le sentier national qui relie la chute Neigette au Mont-Comi et St-Gabriel est officiellement fermé depuis le 31 octobre, et ce, pour la période hivernale.

Merci de votre collaboration.